



Assemblée générale

Distr. générale
18 décembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Points 43 et 123 de l'ordre du jour

Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre et la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/56/L.62

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/56/L.62 présenté par le Secrétaire général (A/C.5/56/31) conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.
2. Le Comité consultatif rappelle que, conformément à la résolution 55/174 A de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2000 relative à la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales, le mandat de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan créée par la résolution 48/208 du 21 décembre 1993 a été prorogé du 1er janvier au 31 décembre 2001.
3. Comme indiqué aux paragraphes 5 et 6 de l'état, aux termes du projet de résolution A/56/L.62, la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan continuerait de jouer le rôle de premier plan qui lui revient dans la conduite des activités menées par l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan pour rétablir la paix, et redoublerait d'efforts pour aider l'Autorité intérimaire à appliquer les aspects politiques de l'accord de Bonn.



4. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/56/L.62, le Secrétaire général estime qu'un montant de 7 355 400 dollars devra être ouvert pour 2002 au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (sect. 3)]. Le Comité relève qu'un montant de 93,7 millions de dollars est prévu dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 au titre des missions politiques spéciales. D'après le Secrétaire général, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/56/L.62, le montant estimatif de 7 355 400 dollars sera imputé sur le crédit de 93,7 millions de dollars demandé au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 au titre des missions politiques spéciales.

5. La structure actuelle de la Mission comporte 21 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 sous-secrétaire général, 1 D-1, 5 P-5, 7 P-4 et 7 P-3), 5 postes d'agent des services généraux, 6 postes d'agent du Service mobile, 49 postes d'agent local et 4 postes de conseiller militaire. Comme indiqué aux paragraphes 8 et 9 de l'état, le Secrétaire général propose de renforcer les effectifs de la Mission par l'adjonction d'un poste D-1 de chef de la Section politique de la Mission, de deux postes P-4 pour des spécialistes des affaires civiles et de deux postes d'agent du Service mobile pour un coordonnateur des mesures de sécurité et un spécialiste de la sécurité aérienne; il est en outre proposé de reclasser à D-1 un poste P-5 de coordonnateur des affaires civiles. Pour 2002, le nombre d'observateurs militaires serait ramené de quatre à trois.

6. Le Comité consultatif constate au paragraphe 3 de l'annexe I B de l'état que le montant prévu au titre des traitements et des dépenses communes de personnel en 2002 a été calculé sur la base d'un taux de vacance de postes de 12 %, tant pour le personnel international que pour le personnel local; ce taux a été établi sur la base des taux actuels de vacance de postes à la Mission pendant la période 2000-2001 et dans l'hypothèse que les postes seraient pourvus plus rapidement en 2002. À ce propos, le Comité consultatif constate que le rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour la période du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2001 fait apparaître des économies de 1,3 million de dollars, liées essentiellement au taux de vacance de postes élevé (16 %) tant pour le personnel international que pour le personnel local (voir par. 2 de l'annexe III B de l'état).

7. Le Comité consultatif recommande à la Cinquième Commission d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/56/L.62, un montant de 7 355 400 dollars sera imputé au crédit de 93,7 millions de dollars demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.